

Commune d'Anières

Plan directeur des chemins pour piétons

14.05.2020 / zib, cbe
J:\Projekte 2b\840_315_Anières_PDC\om7_Plaene\3_PDPC

Légende

Description de l'objet
Standards à atteindre

Typologie du réseau routier

- Réseau routier de type hors localité
Espace dédié aux piétons séparé de la chaussée par une bande herbeuse p.ex. (év. mixité avec les vélos) ou trottoir large garantissant un confort et une sécurité suffisante ; Traversées piétonnes sécurisées (îlot central ou feu) ; Eclairage recommandé avec allumage dynamique
- Réseau routier à caractère suburbain
Trottoir répondant aux largeurs minimales, év. d'un seul côté de la chaussée, si les continuités et les accès riverains sont garantis ; Traversées piétonnes équipées de passage piéton "classique" ; Eclairage dédié aux piétons (supplémentaire à l'éclairage routier)
- Réseau routier villageois collectif
Trottoir généraux avec bordure basse ou biaisé ; Traversées piétonnes équipées de passage piéton "classique" ; Carrefours avec trottoirs traversants pour marquer la hiérarchie du réseau et garantir la sécurité des piétons
- Réseau routier villageois de desserte des quartiers (public / privé)
Route à trafic faible et apaisé (zone 30 ou de rencontre) ; Trottoir, bande piétonne ou mixité d'usages
- Réseau routier de centre villageois
Mixité d'usages ; Aménagement qualitatif de façade à façade ; Régime de circulation donnant la priorité aux piétons (zone de rencontre)
- Réseau routier à caractère agricole
Revêtement, circulation motorisée réservée aux seuls ayant droits ; Mixité d'usages
- Chemin agricole non revêtu (existant / à améliorer, créer)
Itinéraire intercommunal structurant de mobilité douce
Haute valeur paysagère
- Boucle de découverte du territoire aniérois, boucle transfrontalière
Signalétique particulière

Cheminements piétons hors du réseau routier

- Cheminement piéton revêtu en site propre (existant / à améliorer, créer)
- Cheminement piéton non revêtu en site propre (existant / à améliorer, créer)

Aménagements piétons sur réseau routier

- Passages piétons satisfaisants en l'état
- Passages piétons à améliorer ou créer (avec / sans îlot)
- Aménagement spécifique favorisant la traversée piétonne p.ex. caractère de place, de traversée de localité ou mise en valeur des arrêts de bus
- Trottoir satisfaisant en l'état sur axe de quartier / sur RC
- Trottoir ou espace dédié aux piétons séparé de la chaussée à améliorer, créer sur axe de quartier / RC

Générateurs de déplacements piétons

- Arrêt de bus, avec mise en valeur des accès piétons
- Foyer, administration communale, etc.

